



LE SUIVI DIFFÉRENCIÉ HARMONISÉ C'EST QUOI?

- 3 types de suivis, adaptés aux besoins
- Appliqués de manière harmonisée dans tous les services d'aide sociale du canton de Neuchâtel



SUIVI SOCIAL

Je touche une aide financière, et j'ai accès au soutien d'un assistant social ou d'une assistante sociale.

Ça se passe comment?

Mon aide financière m'est versée chaque mois.
Un assistant social ou une assistante sociale m'accompagne en fonction de ma situation.

SUIVI FINANCIER

Je touche une aide financière, et pour le moment, il n'est pas nécessaire que je sois suivi-e par un assistant social ou une assistante sociale.



Ça se passe comment?

L'aide financière m'est versée chaque mois.
Chaque mois, je retourne à l'autorité d'aide sociale un document attestant de ma situation personnelle et financière.

J'ai un travail et une situation personnelle stable, mais j'ai besoin d'un complément de revenu.

J'ai des problèmes de santé qui font que je ne peux pas travailler. Je suis en attente de prestations de l'assurance invalidité. Je n'ai pas besoin de soutien autre que financier.



CONSEIL SOCIAL

Je suis autonome financièrement, mais je rencontre actuellement des difficultés sociales et/ou administratives et souhaite bénéficier de conseils d'un ou d'une professionnel-le de l'aide sociale.



Ça se passe comment?

Aucune aide financière ne m'est versée.
J'ai la possibilité de rencontrer un assistant social ou une assistante sociale.
Il ou elle m'accompagne de manière temporaire, en fonction de ma situation.



Je suis au chômage depuis longtemps et j'ai peur du moment où j'arriverai en fin de droit.

Je dois me séparer de mon/ma conjoint-e mais je n'ai pas d'argent car je ne travaille pas. Je suis inquiet-ète pour mon futur et celui de mes enfants. Je ne sais pas quoi faire, ni par où commencer.

Remarques importantes

Je ne suis pas au bénéfice de l'aide sociale mais je souhaite bénéficier de l'accompagnement d'un assistant social ou d'une assistante sociale, comment faire?

Pour accéder au Conseil social, vous devez remplir une demande de prestations sociales auprès du Guichet social régional auquel est rattachée votre commune.

Je touche une aide financière et rencontre régulièrement une assistante sociale, est-ce que je peux décider que je n'ai plus besoin de la voir ?

L'assistant social ou l'assistante sociale fait un bilan de la situation personnelle avec le ou la bénéficiaire pour déterminer le type de suivi le plus approprié. Si vous souhaitez bénéficier d'un suivi financier, vous pouvez le signaler à votre assistant social ou assistante sociale, mais la décision finale reviendra à l'autorité d'aide sociale.



GSR des Montagnes neuchâteloises

Grande-Rue 11
2400 Le Locle
032 933 84 90

GSR La Chaux-de-Fonds

Rue du Collège 11
2300 La Chaux-de-Fonds
032 967 67 43

GSR Val-de-Travers

Rue des Collèges 2
2108 Couvet
032 886 44 00

GSR Val-de-Ruz

Rue de l'Épervier 4
2053 Cernier
032 886 57 01

GSR Littoral Ouest

Rue Haute 20
2013 Colombier
032 886 50 70

GSR Neuchâtel

Rue Saint-Maurice 4
2000 Neuchâtel
032 717 74 10

GSR de l'Entre-deux-Lacs

Grand'Rue 35
2072 Saint-Blaise
032 886 49 95

Caritas Neuchâtel

Vieux-Châtel 4
2002 Neuchâtel
032 886 80 70

CSP Neuchâtel

Rue des Parcs 11
2002 Neuchâtel
Rue du Temple-Allemand 23
2300 La Chaux-de-Fonds
032 886 91 00